

Opération tranquillité vacances



Vous partez en vacances ? Dans le cadre de l'Opération Tranquillité Vacances, les forces de sécurité peuvent surveiller votre domicile.

Pour bénéficier de ce dispositif, il faut en faire la demande plusieurs jours avant la période d'absence (prévoir 2 jours au minimum).

Contenu

Comment s'inscrire ?

Sur place, au commissariat ou dans la brigade de gendarmerie.

Pour gagner du temps, un formulaire est accessible en ligne sur le site du Ministère de l'intérieur ; il est à remplir et à imprimer avant de se rendre sur place pour finaliser la demande.

Vous pouvez déposer les formulaires :

- en Mairie
- au Commissariat d'Ermont, 201 rue Jean Richepin à Ermont

Ayez les bons réflexes

Protégez les accès

- Équipez votre porte d'un système de fermeture et d'un moyen de contrôle visuel.
- Installez des équipements adaptés et agréés.

- Verrouillez portes et fenêtres.

Soyez vigilant

- Changez vos serrures en cas de vol ou de perte de vos clés, ou si vous venez de vous installer dans un nouvel appartement.
- Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles.
- Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.
- Pendant les fortes chaleurs, évitez de laisser les fenêtres ouvertes pendant la nuit sans fermer les volets.

Ne commettez pas d'imprudence

- N'inscrivez pas votre nom et votre adresse sur le trousseau de clés.
- Évitez de laisser vos clés sous le paillason ou dans la boîte aux lettres.
- Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage...

Avant de partir...

Informez votre entourage mais ne diffusez pas vos dates d'absence sur les réseaux sociaux et ne publiez pas vos photos.

Liens utiles

[Accéder au formulaire](#)